

Direction des Fraternités

Assemblées Mensuelles



PRÈS avoir étudié la constitution et le fonctionnement du Discretore, après avoir traité le sujet de la visite canonique, entretenons nos Lecteurs du point relatif à la réunion mensuelle. La Fraternité ne se comprendrait guère ou du moins ne serait que bien languissante sans les assemblées régulières, elles servent en effet de trait d'union entre tous les membres dispersés de la Fraternité. Rien d'é-

tonnant par conséquent que saint François, en législateur habile, ait fait de la réunion mensuelle un point spécial de sa Règle.

Les Tertiaires doivent donc s'y rendre par esprit de soumission à leur Règle et pour jouir des nombreux avantages qui en découlent. Ces réunions en effet les font prier en commun avec leurs Frères et leurs Sœurs et par suite donnent à leurs prières une plus grande efficacité. C'est dans ces réunions que le Tertiaire apprend ses devoirs d'état ; c'est là qu'il est encouragé à les bien remplir ; là qu'il fait un retour sur lui-même et un examen de conscience bien salutaire. C'est en y assistant qu'il gagne la précieuse faveur d'une indulgence plénière et qu'il peut recevoir plus facilement les absolutions générales et les bénédictions papales auxquelles il a droit. De plus, le temps consacré à ces réunions est le plus souvent un temps dérobé aux préoccupations et aux plaisirs du monde et employé tout entier à la gloire de Dieu et à la sanctification de son âme.

Les Tertiaires y assisteront donc avec une parfaite régularité, sachant s'imposer le dérangement, la fatigue, les sacrifices nécessaires ; ils ne s'en abstiendront que pour des raisons majeures, à regret, et en ayant soin de se faire excuser auprès des supérieurs. Présents ils y prieront avec ferveur, s'y montreront pleins de déférence, d'affection et de dévouement à l'égard des supérieurs et de leurs Frères et Sœurs :

ils y
conse
renou
plus l
Un
et de
toires.
de se
Dans
ble, si
trée p
nion c
La
toute
princip
confor
formén
Messe,
édifian
réunion
ou à u
d'objec
Quai
ment la
comme
l'Ordre,
un cér
Si les
d'abord
deux à
ment et
on peut
On ce
correspo
le matin
laudes si
mément
Après
semblée